

Un hypermarché toulousain mis en demeure car il déroge à l'obligation de contrôle du pass sanitaire

Article rédigé par *Le Parisien*, le 17 août 2021

Rentrer dans un centre commercial de plus de 20 000 m² sans pass sanitaire en passant par l'hypermarché. Voilà ce qui est rendu possible par le directeur d'un magasin Leclerc de Roques-sur-Garonne près de Toulouse. Adossée au centre commercial, la grande surface permet aux clients d'entrer directement depuis le parking sans devoir pénétrer au préalable dans la galerie commerçante où un pass sanitaire est exigé.

Le patron de l'établissement, Jacques Blimont, justifie cette décision en évoquant une « distorsion de concurrence ». « Aujourd'hui, si notre magasin de 13 500 m² n'était pas adossé à la galerie marchande, nous pourrions accueillir nos clients sans contrôle de pass sanitaire mais nous devons regarder les consommateurs aller dans les magasins concurrents proches de chez nous pour trouver les produits qu'ils pourraient acheter chez nous », déplore-t-il.

Lire l'article sur

<https://www.leparisien.fr/societe/sante/un-hypermarche-toulousain-mis-en-demeure-car-il-deroge-a-lobligation>